

CONTRATS DOCTORAUX UNISTRA

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT 2026

❖ Présentation

Le contrat doctoral, créé en 2009 par le décret 2009-464 du 23 avril 2009, est un financement de la thèse conçu pour donner un cadre juridique à la préparation du doctorat. Il s'agit d'un contrat de droit public à temps plein, conclu pour une durée de trois ans. Sa rémunération est fixée à 2300 euros bruts par mois à compter du 1^{er} janvier 2026.

Chaque établissement définit annuellement l'enveloppe financière qu'il consacre aux contrats doctoraux. Le recrutement des candidats est confié aux écoles doctorales.

L'Ecole doctorale des Sciences juridiques (ED 101) met cette année au concours **sept contrats doctoraux**. Les contrats attribués au titre de la campagne 2026 débiteront le 1^{er} octobre 2026.

❖ Candidature

Conditions de recevabilité :

- Conformément aux conditions générales d'inscription en doctorat à l'ED 101, peuvent se porter candidats à l'obtention d'un contrat doctoral
 - les étudiants ayant obtenu un **Master 2 dans un établissement français** et ayant rédigé un mémoire de recherche, à la condition d'avoir obtenu une **note égale ou supérieure à 14/20 à leur mémoire de recherche ou une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20** sur l'année du Master 2 ;
 - les étudiants ayant obtenu un Master 2 ou diplôme équivalent dans un **établissement à l'étranger**, à condition d'avoir rédigé un **travail de recherche équivalent** au mémoire dans un établissement français et d'avoir obtenu des **notes équivalentes** à celles indiquées ci-dessus.
- La candidature à l'attribution d'un contrat doctoral est réservée, en principe, aux **étudiants encore non inscrits en doctorat**.

Toutefois, à titre exceptionnel et lorsque des **circonstances particulières** le justifient, des doctorants inscrits en première année de doctorat peuvent être autorisés à présenter leur candidature à l'obtention d'un contrat doctoral. Ces circonstances doivent être exposées dans le dossier de candidature et seront appréciées par le jury.
- La candidature à l'attribution d'un contrat doctoral à l'ED 101 **ne peut être présentée qu'une seule fois**. Les candidatures d'étudiants ou doctorants qui s'étaient portés candidats à l'obtention d'un contrat doctoral lors d'une campagne antérieure à celle en cours pour l'année 2024, et que le jury n'avait alors pas retenues, sont par conséquent irrecevables.
- La candidature à l'attribution d'un contrat doctoral est recevable uniquement si elle est **présentée et soutenue par l'une des unités de recherche (UR) rattachées à l'ED 101**. Celles-ci sont présentées sur le [site de l'ED](#). Le directeur de thèse pressenti doit appartenir à l'une de ces unités de recherche.

N.B. : les candidats dont le directeur de thèse pressenti est rattaché à une UR autre que celle à laquelle est rattaché le Master 2 dans lequel ils sont actuellement inscrits relèveront, tant pour la sélection préalable que pour la candidature à un contrat doctoral et la potentielle future inscription en thèse, de l'UR à laquelle appartient le directeur de leur thèse, et non de l'UR de leur M2 actuel.

- **Cas particulier : sélection préalable par les UR des candidats autorisés à concourir.** Compte tenu du nombre élevé de candidatures et de la limite fixée par le règlement intérieur de l'ED, les UR peuvent être amenées à organiser une sélection préalable des candidatures qu'elles soutiendront en vue de l'obtention d'un contrat doctoral. Cette procédure ne relève pas de l'ED 101, et il est recommandé aux étudiants désireux de se porter candidats à l'attribution d'un contrat de se renseigner auprès de l'UR à laquelle appartient leur directeur de thèse pressenti. La tenue d'une sélection préalable et, le cas échéant, son calendrier et ses modalités, sont décidés par les UR.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature (disponible sur le [site de l'ED](#)), signé par le candidat, le directeur de la thèse et le directeur de l'unité de recherche ;
- un projet de thèse de 10 pages accompagné d'une bibliographie indicative de 3 pages maximum ;
- une lettre du candidat motivant son souhait de préparer un doctorat et son projet professionnel ;
- l'avis motivé du directeur de la thèse sur le sujet de thèse proposé et le candidat ;
- l'avis motivé du directeur de l'unité de recherche ;
- un *curriculum vitae* ;
- une copie des diplômes et des relevés de notes de l'ensemble du parcours universitaire, y compris de l'année en cours (pour les étudiants inscrits dans un Master 2 pour lequel les délibérations finales n'ont pas encore eu lieu au moment du dépôt de la candidature, une attestation provisoire de notes établie par les gestionnaires du M2 concerné suffit) ;
- le mémoire de recherche préparé en Master 2 (ou diplôme équivalent) ;
- pour les étudiants titulaires d'un Master 2 ou équivalent d'une université autre que française : une copie de l'extrait d'acte de naissance.

❖ Calendrier et déroulement de la procédure

Dépôt des candidatures :

- Le dépôt des candidatures se fait par voie électronique exclusivement. Les dossiers sont à envoyer au secrétariat de l'Ecole doctorale **jusqu'au mercredi 1^{er} juillet 2026 à midi** au plus tard, à l'adresse suivante : coly@unistra.fr
- Les candidatures doivent comporter l'intégralité des pièces requises.

Il est recommandé aux candidats d'anticiper ces échéances et d'adresser leur candidature à la direction de l'unité de recherche dans un délai raisonnable – qu'elle peut définir – pour lui permettre de formuler son avis motivé et, le cas échéant, d'organiser une pré-sélection.

Auditions :

- Les candidats seront entendus par un jury composé des membres du Conseil restreint de l'ED. Ces auditions se dérouleront **le jeudi 9 juillet 2026** en salle Alex Weill de la Faculté de droit.
- Après examen de la recevabilité des candidatures, une convocation sera adressée aux candidats le 3 juillet en fin de journée. Celle-ci précisera l'heure de passage, le lieu et la durée de l'audition (prévoir 25-30 minutes au total).
- Les auditions individuelles se composeront d'une part d'une présentation par les candidats de leur parcours et de leur projet doctoral, et d'autre part d'une discussion avec les membres du jury. Le temps imparti à la présentation et à la discussion sera précisé dans la convocation individuelle.

❖ **Sélection**

Le jury sélectionne, par ordre de mérite, les candidats retenus pour l'attribution d'un contrat doctoral sur la base de l'excellence du dossier et de la prestation orale, au regard du parcours universitaire et de la qualité du projet de thèse.

Tous les candidats seront informés par voie électronique de la décision du jury le 10 juillet 2026 au plus tard.